

Projet BTP Mobilité+ : la dynamique du CCCA-BTP en faveur de la mobilité européenne renforcée par une nouvelle subvention de près de 800 000 € accordée dans le cadre du programme européen Erasmus+ pour financer la mobilité de 720 bénéficiaires (apprentis, maîtres d'apprentissage, formateurs)



Le CCCA-BTP, acteur majeur de l'apprentissage en France, a, cette année encore, été sélectionné dans le cadre du programme Erasmus+ de l'Union européenne, pour son projet BTP Mobilité+. Le consortium piloté par le CCCA-BTP, qui associe 42 centres de formation aux métiers du BTP, permet de financer les stages professionnels à l'étranger de 720 bénéficiaires sur deux ans, grâce à une subvention de 800 000 €.

Le projet BTP Mobilité+, dont la qualité de préparation pédagogique a été saluée par l'agence Erasmus+ France / Éducation Formation, place le consortium piloté par le CCCA-BTP dans le trio de tête des acteurs de la formation professionnelle bénéficiaires de la mobilité européenne en France.

720 bénéficiaires de la mobilité européenne

Le projet BTP Mobilité+ permettra à 720 apprenants et leurs accompagnateurs, sur la période 2020-2022 (1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2022), de bénéficier d'une action de mobilité européenne à l'étranger. Depuis 2014, 2 500 apprentis du BTP en ont déjà bénéficié.

Deux types de publics sont particulièrement visés par le projet BTP Mobilité+ : les apprentis et les maîtres d'apprentissage.

- **Mobilité des apprentis (85 % des bénéficiaires du projet) :**
 - apprentis préparant un brevet professionnel à composante européenne (BPCE) dans les métiers de maçon, électricien, couvreur, peintre décorateur, carreleur, installateur sanitaire, installateur thermique, serrurier-métallier) ;
 - apprentis en formation aux métiers des travaux publics.

La plupart des apprentis (82 % en 2019) participant à une action de mobilité européenne préparent, jusqu'à présent, un brevet professionnel à composante européenne. Celui-ci, inédit en France, fait partie intégrante du parcours de formation des apprentis qui en bénéficient. Il intègre deux périodes de formation de deux semaines chacune au minimum dans un autre pays européen, sur une période de deux ans. L'entreprise formatrice est pleinement associée aux contenus de formation et au processus formel d'évaluation des acquis d'apprentissages, dont une partie est réalisée à l'étranger. Avec ce

nouveau projet, le CCCA-BTP renforce ainsi la composante européenne dans les parcours de formation des apprentis en CAP (niveau 3), bac professionnel (niveau 4), BTS (niveau 5) et au-delà, ainsi que la mobilité longue, dans des segments où celle-ci doit encore se développer davantage.

Tout comme pour la mobilité européenne des apprentis de niveaux 3 et 4 (CAP et BP), un projet groupé de mobilité européenne pour les apprentis de l'enseignement supérieur, en formation en BTS, pourrait être organisé à l'horizon 2021.

- **Mobilité des maîtres d'apprentissage et personnels de CFA (15 % des bénéficiaires du projet) :**
 - maîtres d'apprentissage au sein d'entreprises formatrices partenaires des centres de formation membres du consortium piloté par le CCCA-BTP. Ces actions visent à promouvoir une plus forte association des maîtres d'apprentissage dans la préparation et la réalisation des parcours européens des jeunes qu'ils forment, ainsi que pour leur offrir une opportunité de perfectionnement professionnel dans un autre pays ;
 - formateurs de l'enseignement professionnel des centres de formation membres du consortium piloté par le CCCA-BTP.

Les actions de mobilité européenne seront notamment organisées en Allemagne, en Belgique, à Chypre, au Danemark, en Espagne, en Estonie, en Finlande, en Italie, à Malte, au Portugal, ou encore en République tchèque.

Les principaux bénéfices de la mobilité européenne pour le CCCA-BTP

La mobilité transnationale est pour le CCCA-BTP l'une des composantes indissociables de la qualité de la formation alternée dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Valorisation de l'apprentissage, acquisition des compétences professionnelles spécifiques et complémentaires à celles acquises en France, ouverture d'esprit et autonomie constituent un plus pour les jeunes qui en bénéficient. La mobilité européenne augmente également de façon significative l'employabilité des apprentis. La mobilité transnationale, notamment au sein de l'Union européenne, est d'ailleurs favorisée par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

L'intégration de la mobilité européenne dans le parcours de formation des apprentis comportent de nombreux bénéfices, tant en termes professionnels que sur le plan de l'accompagnement éducatif, notamment :

- renforcer la professionnalisation des jeunes en améliorant la reconnaissance et l'évaluation des compétences acquises lors des périodes de mobilité ;
- renforcer les synergies entre formation professionnelle et emploi et les échanges entre apprentis, maîtres d'apprentissage et équipes pédagogiques des CFA ;
- contribuer à l'employabilité, à l'épanouissement personnel et à l'ouverture d'esprit des apprentis, en les sensibilisant à d'autres cultures ;
- offrir aux jeunes l'opportunité de développer concrètement un sentiment de citoyenneté européenne ;
- valoriser les missions pédagogiques des CFA, la qualité de leur formation, leur capacité à mener à bien un projet transnational et à professionnaliser les équipes.



Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics), est une association nationale, professionnelle et à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Il est chargé de mettre en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux du BTP. Le

CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une solide expertise pédagogique de l'alternance, reconnue au niveau national et bien au-delà des frontières des professions du BTP. Acteur incontournable de la formation professionnelle aux métiers du BTP, le CCCA-BTP est l'interlocuteur privilégié des organismes de formation, capable de les accompagner pour anticiper

les évolutions, gagner en attractivité et en performance, former les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences des entreprises. Le CCCA-BTP fait de l'innovation un marqueur fort de son action. Il crée les outils pédagogiques adaptés aux besoins des entreprises, à la montée en compétences des apprentis et aux nouvelles formes d'apprentissages (BIM, réalité virtuelle, FOAD...). Il a créé l'incubateur WinLab', laboratoire d'innovation et éclaireur de tendances, pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

>> ccca-btp.fr | **f** : **3cabtp** | **@3cabtp** | **Y** : **3cabtp** | **in** : **3cabtp** | | winlab-cccabtp.com

Service de presse : Patricia Desmerger - Campagne

06 07 47 34 77 - 01 42 02 45 44 - patricia.desmerger@orange.fr

@patdesmerger - **f** : campagne-presse - **in** : fr.linkedin.com/in/patdesmerger